Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20260320-CMNE2026_022-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL
Séance du 20 mars 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	19
Pouvoirs	0
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	16 mars 2026
Secrétaire de séance	Natacha PINHAS

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume de BEAUFORT.

Présents : Guillaume de BEAUFORT, Sonia KERNEN-BELLEC, Yves de BON, Virginie GOMBÉRO, Daniel JAFFRÉ, Virginie BESNARD, Christine BOUCHET, Anne DENEUVE, Pascale ANTONETTI, Pierre LE FLOCH, Nolwenn CLÉMENT-STOLL, Christophe MALARDÉ, Vincent LE HAY, Natacha PINHAS, Jonathan GRAIGNIC, Sébastien HELLEGOUARCH, Marion RADI, Virginie ROBERT, Pierre CARRÉRIC

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Excusé :

2020/022	***Installation du conseil municipal, détermination nombre d'adjoints***

VU l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales qui précise que le maire et les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal ;

VU l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui indique que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints appelés à siéger sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Sur ce fondement, ce pourcentage donne pour la commune d'INGUINIEL un effectif maximum de cinq (5) adjoints.

Le Maire propose de fixer à cinq (5) le nombre d'adjoints siégeant au conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création de cinq (5) postes d'adjoints au maire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume de BEAUFORT

MAIRIE D'INGUINIEL (Morbihan)

La secrétaire de séance